PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 20 décembre 2023, à 19h15, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Michel Mendes, Manon Robitaille, Micheline Groulx Stabile et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h17.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2023-12-20.249 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Adoption du Budget 2024

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2023-12-20.250 D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2024, telles que ci-après présentées :

REVENUS	
FONCTIONNEMENT	
Taxes	24 336 600 $
Compensations tenant lieu de taxes	615 000 $
Autres recettes de sources locales	6 397 900 $
Transferts	2 027 100 $
Total revenus de fonctionnement	33 376 600 $
INVESTISSEMENT	
Transferts	7 000 000 $
Total revenus d'investissement	7 000 000 $
TOTAL REVENUS	**40 376 600 $**

DÉPENSES	
Administration générale	5 433 400 $
Sécurité publique	7 709 000 $
Transport	4 145 500 $
Hygiène du milieu	5 818 600 $
Aménagement, urbanisme et développement	1 029 300 $
Loisirs et Culture	5 561 200 $
Frais de financement	725 000 $
Amortissement	4 000 000 $
Sous- total dépenses	**34 422 000 $**

Excédent de l'exercice selon les normes comptables	**5 954 600 $**
Moins revenus d'investissement	7 000 000 $
Déficit de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	**(1 045 400) $**
Éléments de la conciliation fiscale	
Amortissement	4 000 000 $
Financement	(2 501 000) $
Activités d'investissement	(463 600) $
Excédent de fonctionnement non affecté	230 000 $
Réserves financières et fonds réservés	(220 000) $
Sous-total	**1 045 400 $**
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	**- $**

DE PUBLIER un document explicatif du Budget 2024 sur le site Internet de la Ville de Deux-Montagnes et dans un journal diffusé sur le territoire, aux lieux et place d'une distribution de porte à porte.

ADOPTÉE

3. Période de questions (maximum 30 minutes)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h45.
Aucun citoyen questionne le conseil.

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45 par le maire.

_____
Denis Martin, maire

_____
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques